

AVIS DU CMF

AGREEMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°01-2007 du 19 février 2007

Adresse : 25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 18 avril 2017, d'agrérer la liquidation du fonds commun de placement «FCP CAPITALISATION ET GARANTIE », suite à l'expiration de sa durée de vie.